



Nord-Pas de Calais-Picardie Une coopération syndicale fructueuse et nécessaire à la construction des luttes

Le 12 juin, à Montdidier, un événement, dont on ne mesure pas suffisamment l'importance, s'est déroulé sous le silence des médias.

70 militants de la CGT des régions Nord-Pas de Calais-Picardie ont échangé pendant une journée sur la santé au travail et l'offre de soins.

Réunir 70 camarades en quelques semaines avec, pour certains, plusieurs heures de route, démontre qu'il existe une réelle volonté de travailler ensemble, de créer des solidarités et d'agir de concert.

Cette journée a permis aux militants de témoigner de la réalité de leur travail, de révéler les effets destructeurs des politiques d'austérité, de la nocivité des différents projets gouvernementaux (loi santé, réforme sur le dialogue social, loi Macron, réforme territoriale), du lien à nouer entre les mandats CGT et les syndicats et de la nécessité de diffuser très largement nos analyses et propositions.

De l'avis général, cette journée a été fructueuse.

La diversité des cultures, de nos histoires a été un atout qu'il nous faut valoriser.

Nous avons décidé d'élaborer une expression écrite que nous diffuserons, dans un premier temps, le 1er juillet, à Lille, lors du colloque des CESER intitulé «Construire ensemble la nouvelle grande région-la société civile au cœur d'un grand projet».

Dans un deuxième temps, ce tract sera à diffuser auprès des agents, des salariés

afin d'impulser un débat public de grande ampleur.

Cette première expérience collective entre nos deux régions CGT doit trouver une continuité.

C'est pourquoi le 28 août, cette fois-ci en Nord-Pas de Calais, nous travaillerons sur un thème qui fait partie des préoccupations des salariés. Il s'agit de la formation, l'orientation et l'emploi.

Parions que la participation sera encore plus conséquente et des pistes de travail germeront de nos intelligences plurielles pour notre activité syndicale.

Car l'enjeu est bien d'être utile aux syndicats afin de gagner sur les revendications des salariés, des retraités et des privés d'emploi.

Même si la période estivale permet à chacun(e) de prendre un peu de repos bien mérité, n'oublions pas que la majorité des familles de nos deux régions ne partent pas en vacances, que les salaires sont au plus bas, que l'emploi se précarise, que la santé est mise à mal et que les services publics de proximité se raréfient.

Les attentes sont donc d'un haut niveau. Raison de plus pour continuer à utiliser la pétition sur les salaires et participer à la caravane des saisonniers.

Alors bonnes vacances, bon repos mais maintenons une activité syndicale et travaillons à une grande mobilisation interprofessionnelle dès la rentrée.

Christophe Saguez

Secrétaire Général de l'UD CGT Somme

Edito

Sommaire

Page 1 : Edito

Activité Régionale :
Pages 2 et 3 :

• 12 juin : journée d'étude interrégionale

Actualité Régionale :
Page 4 :

- Rencontre des mandats CGT des CESER Nord - Pas de Calais - Picardie
- Interview de Thierry Dautin
- Réunion de l'instance interministérielle informelle de dialogue sur la réforme territoriale de l'Etat

Activité des mandats :

Pages 5, 6 et 7 :
• Les SRIAS

• Plénière CESER Picardie du 8 avril 2015

Page 8 : Publicité

- LE LIEN PICARD -
Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802
PRIX : 0,50 €
N° CPPAP: 0716 S 08349.
Directrice de la publication :
Frédérique LANDAS
Tél. : 03 22 33 35 00
Fax : 03 22 33 35 03
e-mail : picardie@cgt.fr
Imprimé par :
I.S.L. Creil / St-Maximin (60)



Retrouve l'actualité de la CGT Picardie
sur notre site web





Création des métropoles, fusion des régions diminuées de moitié, « dévitalisation » puis disparition des conseils départementaux à l'horizon 2020, concentration fusion des structures de coopérations intercommunales, disparition progressive de la commune..., le paysage de l'organisation territoriale de la république fait l'objet de bouleversements sans précédent.

Cette réforme engagée en 2010 avec la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) s'est poursuivie en 2014 avec la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) promulguée le 28 janvier 2014. Le projet de loi de délimitation des régions définitivement adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2014 fixe le nombre de régions à 13 au 1^{er} janvier 2016. Enfin le projet de loi portant **nouvelle organisation territoriale** de la république (NOTRe) prévoit une redistribution des compétences entre collectivités locales et certains services de l'Etat.

Au demeurant, **cette réforme** ne pose pas uniquement **la question de l'organisation et des missions confiées aux collectivités territoriales**. Elle est aussi porteuse d'un **changement de forme de l'Etat, c'est-à-dire de son organisation politique, de son rôle, de ses relations avec les territoires et les citoyens**.

Ainsi sous couvert de réforme territoriale, ce sont les contenus mêmes de l'intervention publique à tous ses niveaux qui sont revisités non à partir d'une réflexion sur la vitalisation des territoires et les besoins des citoyens et des usagers mais dans le carcan de l'austérité.

Cette vision n'est pas partagée, bien au contraire, par la CGT. Notre organisation souhaite en premier lieu partir des besoins des salariés, des populations, c'est dans cet esprit que les deux comités régionaux CGT (Nord Pas de Calais / Picardie) travaillent de concert depuis plusieurs mois.

Ainsi, au-delà des réunions communes des mandatés CGT au CESER, ont été initiées 3 journées de travail et d'études des militants de nos deux régions à travers 3 thématiques : offre de soins-santé au travail, Emploi, formation, orientation et enfin Transports.

C'est dans ce cadre que le 12 juin dernier, la 1^{ere} journée s'est déroulée à Montdidier (Somme) autour de la question de l'Offre de soins-santé au travail.

La rencontre des deux secrétariats aboutit à un travail collectif de mise en place de thématiques communes aux deux régions : comment dans les territoires répondre aux besoins des salariés en matière de transport, de formation, de politique industrielle.

Quelle démarche revendicative CGT pour la

réponse aux besoins des salariés, privés d'emploi, retraités en Nord Pas de Calais Picardie ? Syndiqués, élus, mandatés, comment mieux travailler ensemble sur ce nouveau territoire dans toute sa diversité pour une CGT plus efficace, plus forte et utile ?

Cette initiative a rassemblé 66 participants (24 du Nord-Pas-de-Calais), mandatés/ Syndicats CAF, CPAM, ARS, ARACT, CARSAT, Centres Hospitaliers du Public et du Privé et leur USD Santé, membres des deux Comités Régionaux et des cinq UD qui composent les deux Régions.

Une journée d'étude dynamique de par la diversité des intervenants et la richesse des débats.

De très nombreuses interventions ont suivi l'exposé par Philippe DUTKIEWICZ (Animateur du Collectif Santé au Travail dans le Nord-Pas de Calais) sur le financement de notre système de santé, l'historique de la sécurité sociale et la nécessité de la reconquérir. Et la présentation pour Maryline Hecquet de la démarche engagée en Picardie sur la construction de propositions CGT d'offre de soins publique en Picardie.



Maryline Hecquet – membre du collectif Santé au Comité Régional CGT Picardie

Le Comité régional CGT Picardie à élaboré en 2011 un document intitulé : « Offre de soins en Picardie ».

Objectif :

- Construire des propositions d'offre de soins publique sur tout le territoire picard
- Sensibiliser les organisations CGT pour aller au débat dans les départements

Démarche :

- Mise en place de 3 groupes de travail des 3 départements composés à la fois de militants de la santé, mais aussi de camarades de milieu professionnel très différents.
- Travail d'Audit réalisé par le CERESP (Centre d'Etude Recherche Economiques Sociales de Picardie).
- Réalisation d'un document complet sur nos propositions et d'un 4 pages du

vulgarisation

- Réalisation d'un diaporama
- Réalisation d'un document complet sur les propositions CGT en matière d'offre de soins publics.
- Organisation de débats publics

Premiers résultats

Le débat devient politique, les élus s'emparent de la question : le Conseil général de la Somme vote contre le projet régional de santé par l'ARS (2012).

Les élus locaux se prononcent contre le projet de fusion des hôpitaux de Rue et Saint Valéry.

Perspectives :

Face aux politiques d'austérité et aux réformes successives, il y a urgence à poursuivre, amplifier la démarche de propositions CGT en y associant le Nord Pas de Calais.

Quelques extraits de la journée :



Thierry DAUTIN – responsable régional Picardie Organismes Sociaux

« Fermeture des centres de la CPAM de la Somme : 8 centres et l'ensemble des permanences. Dans l'Oise, fermetures d'accueils aussi à Saint Just en Chaussée, Compiègne et Grandvilliers. Dans l'Aisne, c'est l'accueil sur rendez vous qui prime avec la fermeture de l'accueil une fois par semaine. Voilà ce que nous offre le directeur de la Caisse Nationale pour l'anniversaire (et non la commémoration) des 70 ans de NOTRE sécu ! Les remboursements, on le voit bien avec l'expérience de la Région Alsace/ Moselle où le taux de remboursement des soins est bien supérieur au notre, ne sont pas une fatalité. L'ANI, avec son article sur la complémentaire santé obligatoire va encore fragiliser les finances des salariés les plus faibles car lorsqu'on a une complémentaire santé obligatoire, on ne peut bénéficier de l'aide complémentaire santé. **A la CARSAT Nord Picardie, grâce aux actions de la CGT, les sites, notamment, de Péronne et Saint Omer ont été sauvagés.** »



Christophe JACOBS – CR Nord-Pas De Calais

Je vous fais part du projet de la Région Nord-Pas de Calais sur la mise en place d'un « campus des métiers et des qualifications de l'autonomie, de la longévité et de la santé ». Pas une seule fois dans ce projet, l'offre de soins n'est évoquée. Selon les dires du Préfet de Région, il serait étendu à la Picardie. Il n'est pas inutile de rappeler le détricotage du Programme du Conseil National de la Résistance et notamment de la Sécurité Sociale par le biais des ANI et des lois consécutives.

Sur la santé au travail, le rôle des CHSCT est essentiel, or la future loi sur le dialogue social vise à les fragiliser...



Jacques VERDON – (retraité FAPT 80)

« Face à l'asphyxie de la Sécu, les USR de Picardie et du Nord-Pas de Calais ont développé un travail commun sur la CARSAT.

Si le pouvoir manœuvre, annonçant un droit opposable pour obtenir une avance sur pension, il montre qu'il est en difficulté. Les problèmes de santé rencontrés à la retraite sont liés aux conditions de travail. Pour les retraités, la mutuelle augmente lourdement et nombre d'entre eux abandonnent sur la pointe des pieds toute protection complémentaire. La mise en place de la mutuelle obligatoire instaurée par l'ANI conduira à la suppression de la Sécurité Sociale au profit des assurances privées. »



Cécile TIERRIE (Centre Hospitalier de Tourcoing)

« Marisol Touraine annonce un plan national de 3 milliards d'économies. C'est une cure d'austérité pour l'Hôpital Public !

Officiellement, le nombre de soignants au lit du malade ne sera pas impacté. Mais les emplois des services « annexes » aux soins sont en grand danger, c'est la qualité des soins qui est en danger. L'USD Santé Nord-Pas de Calais appelle à une manifestation le 25 juin 2015 devant la Préfecture de Lille. **Il est important de mobiliser les personnels mais aussi les usagers !»**



Gauthier LEROUX – UD de l'Oise - (CHI Clermont)

La loi HPST et la mise en place des emprunts toxiques conduisent au démantèlement de l'hôpital public avec un glissement vers le privé à but lucratif financé par l'ARS. Cette loi est à l'origine de la fermeture ou de la programmation de la fermeture des « petits hôpitaux ». **La CGT lutte pour le retour à la Sécurité Sociale de 1947 prenant en charge selon les besoins des salariés leurs problèmes de santé.**



Christine QUILLET (CHU Amiens)

Le CHU Amiens, comme les autres hôpitaux sont attaqués depuis la mise en place de la T2A, la loi HPST casse l'offre de soins

publique. **La future loi Santé et la réforme territoriale vont achever cette casse, pour laisser place au privé lucratif.** Après les externalisations de

service, la déqualification et la précarité des emplois, le burn out et l'usure professionnelle gagnent les agents. L'inquiétude est grande de voir des fermetures de service qui pourraient être décidées par manque de personnel ! Il ne faut pas que des « bagarres » se mènent entre Etablissements. Il y a besoin d'une bataille citoyenne sur la réponse aux besoins de la population.



Jean-Marie MASSE –CESER NPC (Finances Publiques)

Il y a un lien entre la réforme territoriale et la santé. La région Nord-Pas de Calais cumule un IDH (Indice de Développement Humain) qui est le plus bas de France, le plus mauvais indicateur de santé sociale, la 1^{ère} place au « hit parade » des cancers, une surmortalité chez les moins de 65 ans. Face à cette situation, le conseil régional NPC conduit depuis plusieurs années une politique d'investissements importants sur des équipements médicaux lourds, le financement de postes de praticiens hospitaliers... Mais la réforme territoriale en cours met fin à la « clause de compétence générale » pour les Régions. **La santé ne faisant pas partie des compétences obligatoires des conseils régionaux, la Région NPC ne pourra plus financer sur ce champ...**



Roseline DUCHESNE (Retraitée Métaux Picardie)

Il y a beaucoup de maladies dues à l'amiante mais il y a aussi beaucoup de maladies dues aux gestes

répétés qui invalident dans la métallurgie mais aussi les personnes qui font des soins à domicile (soulever des personnes qui font 100kg n'est pas toujours facile quand on en fait à peine 60).



Grégory GLORIAN – Secrétaire Général de l'UD du pas de Calais

Comment avancent les 2 régions ? On doit continuer à travailler ensemble syndicats/mandatés/

structures.

Les structures de type ARS et CPAM travaillent par « pôles », on doit au contraire privilégier la proximité.

La CGT est seule sur tous ces fronts, les autres OS votent avec les patrons (ex : CPAM Artois).

Il faut également construire un matériel sur nos travaux et revenir dans nos syndicats.



Guy FONTAINE – Secrétaire Général de l'UD de l'Aisne

Pour le 25 juin et le 1^{er} juillet, on a besoin de confédéraliser nos actions et ne pas seulement défendre chacun dans sa profession

les conséquences d'une même loi.

Il faut bien sûr utiliser tous les moyens de communication (blog, site internet, réseaux sociaux, tracts, affiches, courriels, courrier, téléphone...) pour mobiliser mais aussi ne pas oublier la communication en interne.



Georges BOULANGER – secrétaire du Comité Régional CGT Nord Pas de Calais

Conclusion de la journée :

Il est clair que face à un gouvernement qui amplifie et accentue les politiques d'austérité de ses prédécesseurs et par ce biais le démantèlement complet de l'ensemble des services publics, le gouvernement a choisi son camp, celui du capitalisme. L'ensemble des réformes et diverses exonérations de cotisation détruit et anéantit notre sécurité sociale et tous les acquis issus du conseil national de la résistance.

Il faut exiger que tout ce qui concerne les besoins vitaux soit financé par la solidarité intergénérationnelle et soit dans le giron du service public.

Concernant la prochaine journée d'étude, elle est fixée au 28 août, nos camarades du Nord Pas de Calais nous recevront pour débattre ensemble des enjeux de la « formation, de l'emploi et de l'orientation ».

Catherine Meyza,
UD nord

Céline Bridoux,
comité régional CGT Picardie



Le guide pratique 2015 arrive dans vos boîtes aux lettres, il est également disponible sur le site internet dans l'onglet « publication » www.cgtpicardie.fr

La rencontre des mandatés CGT des CESER Nord - Pas de Calais - Picardie

Le 28 mai dernier, les mandatés CGT au CESER du Nord Pas de Calais et ceux de Picardie se sont rencontrés au comité régional à Amiens. Cette rencontre fait suite à la volonté des deux secrétariats régionaux d'effectuer un travail en commun sur la future « grande région » et ses conséquences notamment pour les deux CESER.

Le point a été fait sur la manière dont fonctionne les deux CESER, leur gouvernance, les travaux etc....

Les mandatés vont travailler sur les points positifs des deux règlements intérieurs. Pour proposer aux 2 CESER la mise en place d'un groupe de travail interrégional sur la gouvernance provisoire du futur CESER. Des questions se posent ?

En attendant des éléments de réponses, les groupes se retrouvent pour plusieurs dates communes le 22 juin pour une assemblée plénière des deux CESER à Amiens et le 01 juillet à Lille pour un colloque interrégional ouvert aux acteurs économiques et sociaux.

Réforme Territoriale – Réforme de l'État

Notre région, vous le savez, fusionne avec le Nord Pas de Calais. Le gouvernement a nommé un Préfet préfigurateur pour adapter les missions et l'organisation des administrations aux nouveaux périmètres des régions et aux prérogatives respectives de l'Etat et des collectivités territoriales. Tous les services déconcentrés des administrations centrales d'Etat (DRFiP, DRAC, DREAL, DRAAF, DIRECCTE, DRJSCS), les rectorats, les agences régionales de santé sont concernés.

C'est dans cette optique, que le gouvernement a mis en place une « instance interministérielle informelle de dialogue social » local.

Ces réformes n'ont d'autres objectifs que de réduire toujours plus la dépense publique, la place et les finalités des services publics, d'adapter les territoires aux exigences économiques des multinationales et d'ancrer la France dans la compétition européenne et mondiale.

La CGT dénonce fermement cette remise en cause inadmissible des prérogatives des comités techniques paritaires. Il s'agit d'une parodie de démocratie sociale. Quel crédit

accorder à cette instance si le dialogue est « informel » ? C'est enfin enfermer le syndicalisme dans la simple gestion des conséquences des décisions politiques impactant les populations mais prises dans l'opacité la plus totale.

3 réunions ont été organisées dans la précipitation par le Préfet : le 12 mai à Lille, le 10 juin à Amiens et le 23 juin à Lille ; Nathalie CARPENTIER (Comité régional Nord-Pas de Calais – DREAL), Valérie ROUSSEL (Picardie - Finances Publiques), Christophe SAGUEZ (Comité régional Picardie – Secrétaire général de l'UD de la Somme), Jean-Noël SAUSSOL (NPC – DREAL) se sont relayés pour y représenter la CGT.

Les déclarations CGT, les comptes rendus CGT et institutionnels sont consultables sur notre site régional en partie militante.

Il nous faut construire et amplifier le rapport de force pour imposer d'autres choix et sortir de l'austérité.

Premier rendez-vous interrégional Nord-pas de Calais-Picardie de mobilisation : Le Mercredi 1^{er} juillet à Lille.

Interview de Thierry Dautin, responsable régional fédé des organismes sociaux

Quelle est ta fonction et depuis quand es-tu là ?

Le responsable régionale dans notre fédération est élu au cours d'une réunion régionale puis son mandat est avalisé par la fédération, pour ma part mes fonctions ont pris effet en novembre 2013, l'ancien responsable ayant démissionné suite à une reprise d'activité différente au niveau de son organisme.

Quel est le rôle du responsable régional organismes sociaux ?

Le rôle du responsable de région des organismes sociaux est de faire le lien entre les syndicats de base des organosociaux et la fédération, de

coordonner les actions et luttes dans la région, d'aider les syndicats de base dans leur fonctionnement, de suivre les syndicalistes qui ont un mandat national afin que le syndicat de base d'où ils sont issus ai toujours une activité interne forte...

Quelle est le but des réunions régionales ?

Les réunions régionales organisées en Picardie sont pour l'instant au nombre de trois ou de quatre par an, elles ont pour but d'échanger sur nos différentes luttes dans les syndicats, de discuter de l'activité revendicative, de préparer les congrès ou Comité Fédéraux Nationaux de notre fédération, de traiter les questions diverses des participants...

Les champs de compétence de la fédération sont :

- SÉCURITÉ SOCIALE (CPAM, CAF, URSSAF, CARSAT ,UGECAM)
- MSA
- RSI
- MUTUALITÉ
- RETRAITE ET PRÉVOYANCE (AG2R, HUMANIS-RADIANCE, MALAKOF-MEDERIC etc.)
- AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE (dans le secteur associatif)
- PÔLE EMPLOI
- MISSIONS LOCALES – PAIO
- RÉGIES DE QUARTIER
- ASSOCIATIONS ET DIVERS

Les SRIAS

Les SRIAS (Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale) sont des instances consultatives instituées au niveau régional pour participer à la mise en œuvre de l'Action Sociale Interministérielle au profit des agents de fonction publique d'État. Elles sont placées auprès du Préfet de Région et sont composées de 12 représentants de l'administration et 13 des organisations syndicales. Le président est issu d'une organisation syndicale, nommé pour 3 ans, les désignations viennent d'être renouvelées cette année. Quatre camarades siègent dans cette instance : Marie Claude Caron, Christian Droyard en titulaires et Anne-Marie Peyronen et Jean Michel Joly en suppléants.

A l'issu du renouvellement la composition de la section est la suivante : 2 titulaires et deux suppléants pour la CFTD/FO/FSU/ solidaires/UNSA et la CGC / CFE un titulaire et un suppléant.

Marie-Claude Caron, mandatée CGT nous présente l'instance et les exigences portées par les représentants de la CGT.



Chaque section régionale est compétente pour soutenir financièrement (dans le cadre des orientations fixées par le Comité Interministériel d'Action Social (CIAS) et dans la limite des crédits délégués par le CIAS) **des actions à caractère social et/ou culturel** qui doivent pour être éligibles, être ouvertes à l'ensemble des personnels de la région.

Cinq commissions se réunissent régulièrement :

Commission BUDGET/ANIMATION

Elle est composée de droit par les représentants des personnels et « invite » le cas échéant les représentants des administrations qui le souhaitent à se joindre aux travaux.

C'est elle qui fixe l'orientation de travail et la ligne politique de la SRIAS. C'est dans cette commission que sont **mises au point les déclarations liminaires** (voir déclaration sur le site). Traditionnellement **ces déclarations sont unitaires** et nous nous sommes toujours attachés à ce qu'elles réunissent l'ensemble des Organisations syndicales. C'est un choix qui oblige à limiter les liminaires au « moins disant » syndical, ce qui pour nous, CGT, revient le plus souvent à « tiédir » notre position. Mais cet inconvénient peut facilement être corrigé lors des interventions en cours de séance, il est largement compensé par l'image « front uni » que nous offrons à la parité administrative.

Pour **les trois autres commissions**, qui en quelque sorte, **déclinent les décisions de la première**, les membres sont recrutés sur la base du volontariat dans les deux parités, mais force est de constater que les bonnes volontés ne sont pas légion dans la parité administrative.

Commission LOGEMENT / RESTAURATION

La SRIAS de Picardie est actrice dans le **maintien et le développement des Restaurants Inter Administratifs.** C'est un sujet important. La CGT a toujours

affirmé et défendu son attachement à la restauration collective qui non seulement garanti une qualité de repas minimum mais est aussi un vecteur de lien social.

La SRIAS de Picardie dispose aussi de 2 logements de secours qui sont réservés à l'accueil ponctuel d'urgence de personnels en difficulté (essentiellement problèmes familiaux mais parfois aussi mutations de dernière minute). Malheureusement ces 2 logements sont situés à Amiens et malgré de nombreuses tentatives il n'a pas été possible jusqu'ici d'exporter le concept dans l'Aisne et dans l'Oise

Commission PETITE ENFANCE

Depuis plusieurs années **la SRIAS de Picardie travaille à acquérir des places de crèches pour les agents de l'Etat**, actuellement nous disposons de 70 berceaux.

Commission ACTIVITÉS DES ENFANTS

Elle regroupe essentiellement deux actions :

- « **Séjours linguistiques** » dont le but est d'aider financièrement les familles à envoyer leurs enfants à l'étranger en imprégnation
- « **Activités sportives et culturelles des enfants** » qui apporte aussi une aide financière sous certaines conditions (activités collectives, laïcité et barème de ressources).

Commission RETRAITES

Depuis plusieurs années **la SRIAS de Picardie impulse et finance dans les trois départements des journées de préparation à la retraite qui font le tour des problèmes administratifs et juridiques.** Les questions de nutrition, santé et activités sont abordées, plus largement les aspects de continuité du lien social. Ces journées sont très suivies et recueillent toujours un écho très favorable.

En dehors de ces grands axes de travail, **la SRIAS de Picardie participe aussi au financement d'actions à caractère familial, culturel, sportif ou éducatif. Il s'agit alors d'actions portées par une association des personnels** (statutairement la SRIAS ne peut pas être porteuse et financièrement responsable d'un projet) ouvertes à l'ensemble des agents de la fonction publique d'état des 3 départements. C'est la commission budget / animation qui se prononce sur l'opportunité de soutenir un projet et sur le financement à y apporter.

Nous venons donc d'entamer un nouveau mandat de 4 ans, nous espérons pouvoir continuer et amplifier les actions existantes, **mettre l'accent sur le tourisme social** en développant des partenariats.

Nous souhaitons également porter les priorités, les revendications de la CGT : la SRIAS de Picardie gère l'Action sociale et non pas l'Aide sociale, à ce titre les actions doivent être ouvertes à tous les personnels, néanmoins les situations et revenus de chacun doivent être pris en compte. **C'est pourquoi, nous réclameons la prise en compte la plus généralisée possible du quotient familial dans les financements SRIAS.** **Nos inquiétudes sont grandes** en ce début de mandat, les budgets de l'action sociale sont en diminution constante, la réforme territoriale va impacter de plein fouet la SRIAS de Picardie (voir déclaration sur le site). Au delà de la remise en cause de notre existence, ce qui nous inquiète c'est l'éloignement des centres de décisions, qui entraîne la méconnaissance des besoins et des réalités du terrain. Mais nous craignons aussi, que l'action sociale soit détournée et serve à mettre en place et financer l'accompagnement social du big-bang territorial.

Marie-Claude CARON,
mandatée CGT au SRIAS Picardie.

Intervention du groupe CGT à propos des avis relatifs aux projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Programmes de Mesures (PDM) 2016-2021 des Bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie (Rapporteur : Loris MONTCLAIR), et le projet d'avis relatif aux projets de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 des Bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie (Rapporteur : Laurent GAVORY).

Avis élaborés par la **Commission III** « Cadre de vie – Politique de la ville – Environnement - Sport », présidée par Madame Marie DELEFORTRIE.



Le groupe CGT est satisfait de l'analyse du CESER sur la politique de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur la gestion des risques d'inondation des bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie.

A ce titre, **la CGT salue le travail accompli par la Commission 3 du CESER** et, rendra, lors des consultations, **un avis favorable**.

Nous tenons toutefois à souligner et rappeler que :

Les documents de planification (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux par grand bassin) et les programmes de mesures ne permettront pas d'atteindre les objectifs, à l'échéance de 2015, de la directive cadre communautaire sur l'eau.

Les moyens et la cohérence des différents outils, comme des politiques entre elles, sont en cause :

Pas assez de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau à **l'intérieur des bassins** ;

Pas de liens assez forts avec les différents contrats territoriaux ;

Pas assez de moyens et de résultats pour la police de l'eau qu'elle soit administrative ou judiciaire.

Le besoin d'ingénierie publique est reconnu, renforcé par le recul important de l'ingénierie publique d'État dans les territoires, ces dernières années.

Les citoyens ne sont pas assez associés aux décisions affectant la gestion de l'eau.

La mise en œuvre du principe pollueur payeur, critiquable comme principe, s'avère assez peu efficace. Appliqué à l'eau, il se révèle inéquitable (les ménages payent trop...) et, déresponsabilisant pour certaines branches d'activités. On

peut parler dans ces cas de « droits à polluer ». L'usage de la notion de « **pollueur responsable** » **doit se développer, avec plus de recours aux pénalités financières des sanctions administratives de la police de l'eau** et des installations classées.

Les industries sont susceptibles de générer d'importantes pollutions. Les politiques menées ces trente dernières années ont conduit à de bons résultats sur la réduction des flux permanents pour les principaux rejets. Cependant outre des rejets persistants de substances préoccupantes, les risques demeurent en cas de pollutions accidentelles. Les installations doivent donc intégrer encore des changements de procédés, qui sont disponibles, l'amélioration des traitements des flux résiduels, ainsi que des dispositifs suffisamment robustes pour garantir la protection des milieux aquatiques en cas d'incident ou d'accident. **Les**

services de police de l'eau doivent imposer dans ces cas aux industriels, les investissements nécessaires et, les CHSCT et CE systématiquement consultés.

On ne peut pas concevoir une politique de l'eau durable et efficace en agriculture, dans l'objectif de la souveraineté alimentaire nationale, si dans le même temps, on ne s'engage pas dans une réforme profonde de la Politique Agricole Commune, des mécanismes internationaux sur les échanges de denrées agricoles et, du type de développement agricole pour une agriculture durable, économe en eau, en intrants et préservant l'environnement.

Des modifications profondes d'itinéraires techniques exigent des mesures fortes de politiques agricoles publiques.

Ces changements de pratiques agricoles nécessitent dans de nombreux cas, un accroissement de travail au plus près des exigences culturelles, des emplois stables, qualifiés et bien rémunérés.

La diversité des territoires en termes de qualité des sols et de la ressource en eau génère des décisions de cultures et d'itinéraires techniques diversifiées.

Une politique de planification et d'orientation des productions est indispensable, assortie de garantie des prix à la production, libérant les agriculteurs de la pression des industriels agroalimentaires et, de la grande distribution.

De nombreux emplois sont en jeu. **Ces changements profonds exigent une transition sauvegardant l'emploi et, le potentiel de production agricole et industriel agroalimentaire national.**

Concernant les responsabilités et moyens des différents acteurs, le développement du service public de l'eau, de ses nouvelles missions

pour répondre aux enjeux, **exige que la Commission Européenne entende la volonté d'exclure l'eau de l'ouverture à la concurrence et de la libéralisation des marchés.**

Les profits des groupes privés du secteur de l'eau ne doivent plus financer les actionnaires ; **L'argent de l'eau doit servir l'eau.**

Il convient de **revoir la composition des Comités de Bassin** (des Commissions Locales de l'Eau et du Comité National de l'Eau) **en assurant plus de représentation aux usagers** (associations de consommateurs et de défense de l'environnement), en introduisant la participation des confédérations syndicales de salariés et celle des représentants des salariés des secteurs concernés.

Nous revendiquons la **gratuité sur les premiers mètres cubes d'eau** des usagers domestiques ; **L'instauration dans le temps, d'une péréquation tarifaire en fonction des tranches ; Des tarifs progressifs incitatifs aux économies d'eau**, au-dessus de certains volumes.

Aussi, pour le groupe CGT au CESER de Picardie, L'eau est un bien vital, fondamental, social, et un patrimoine commun à tous les êtres humains. Cette ressource unique ne peut être remplacée par aucune autre. Elle est aussi indispensable que l'air à la vie et elle participe à l'équilibre écologique, au maintien de l'environnement naturel, de sa diversité, de sa qualité.

La politique de l'eau et de l'assainissement s'inscrit dans une approche de développement durable permettant que cette ressource réponde aux besoins actuels des populations, et soit préservée, pour assurer ceux des générations futures.

Pour la CGT, la politique de l'eau

doit reposer sur des principes fondamentaux :

Affirmer que **l'eau n'est pas une marchandise ;**

Etablir l'eau comme un bien commun universel, **accessible de droit en quantité et qualité à chaque être humain ;**

Affirmer que l'eau relève du domaine public, dans le **cadre d'un service public national de l'eau et de l'assainissement**, garantissant le droit à l'eau à tous les citoyens ;

Organiser la planification de la gestion des ressources et des usages, pour tenir les objectifs de bonne qualité écologique des eaux et, de reconquête des milieux aquatiques ;

Promouvoir et favoriser l'intervention démocratique participative des citoyens et des salariés, associée à la transparence dans la gestion de l'eau, et par la réforme des instances de gouvernance de tous niveaux, associant tous les intervenants avec une participation équilibrée ;

Promouvoir et si nécessaire, imposer les solutions et procédés de maîtrise des consommations, de prévention des rejets et de dépollution des eaux en dernier ressort ;

Agir pour la préservation de l'eau et de sa ressource, **en sanctionnant et responsabilisant fortement les pollueurs, et en interdisant, l'utilisation de produits ou procédés risquant de polluer ce bien commun.**

Concernant les plans de gestion des risques d'inondation, le groupe CGT souscrit à l'état des lieux et aux préconisations faites par le CESER et, regrette avec lui, l'absence de modalités de financement et de planning de réalisation.

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT



DIAGORIS

DIAGORIS

Cabinet d'Expertise Comptable

7 Boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS

Tél : 01 42 17 04 15 / Fax : 01 42 17 04 10

Email : contact@diagoris.fr / web : diagoris.fr